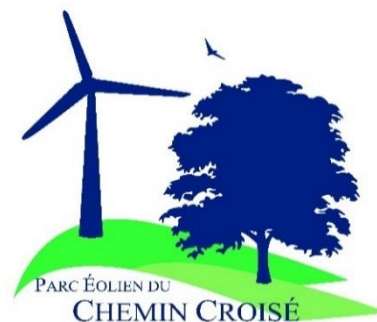


3, rue de l'Arrivée
75749 Paris Cedex 15

Tél : +33 (0)1 44 38 80 00



Madame la Préfète de la Somme
Préfecture de la Somme
51, rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 9

A Paris, le 18 août 2021,

Objet : Bilan de la procédure de débat public pour la demande d'autorisation n°AEU_80_2020_115 - Parc Éolien du « Chemin Croisé » à Chilly et Maucourt

Madame la Préfète,

Nous avons déposé en préfecture le 9 juillet 2020 un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de Parc éolien du « Chemin Croisé », complété le 12 avril 2021.

Par courrier daté du 5 août 2021, vous m'avez indiqué que ce dossier a été déclaré recevable et que l'organisation de l'enquête publique peut être engagée. Vous trouverez sous ce pli le dossier d'enquête publique.

Vous remerciant par avance des suites que vous voudrez bien donner à la présente demande, nos équipes opérationnelles sont à votre disposition si des renseignements complémentaires vous semblent nécessaires.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Thierry CAZETTES de SAINT-LÉGER
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Annexes au courrier :

- 1. Eléments mentionnés au 3° de l'article R123-8 du code de l'environnement*
- 2. Eléments mentionnés au 5° de l'article R123-8 du code de l'environnement*

Pièces jointes (en 4 exemplaires papier et numérique) :

- 1. Dossier de demande d'autorisation (pièces 0 à 7)*
- 2. Réponse écrite à l'avis de la MRAe (pièce 8)*